

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 13 octobre 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	12

L'an deux mille vingt-trois, le 13 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SMEC Jean	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	BRUN Jérôme	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe
GUINDT Philippe	OGER Isabelle	WALLERICH Alain
<u>LISTE DES ABSENTS EXCUSES :</u>		
REUTER Olivier		

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 756 Acquisition d'un broyeur : demande de subvention « Projets environnementaux » non accordée.

Vu la délibération n°2023-699 du 11/03/2023, autorisant la demande de devis et la demande de participation de subvention ;

Vu la délibération n°2023-731 du 13/06/2023, autorisant le devis n°2110014295 de la société BOILEAU d'un montant de 2 850,00€ TTC (2375,00€ HT) ;

Vu le courrier du département pour les subventions de projets environnementaux en date du 28/09/2023 ;

Considérant qu'à ce jour le matériel n'est plus disponible au prix proposé sur le devis n°2110014295 du 13/06/2023.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que la subvention demandée au Département « Dispositif Projets Environnementaux » n'a pas eu de suite favorable, car l'analyse technique correspond à de l'entretien courant et non à une gestion différenciée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du refus de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire a demandé un nouveau devis suite à l'augmentation des tarifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un devis n'excédant pas **3 200,00€ TTC**.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 17 octobre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 17/10/2023
Le Maire,

